



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN 2020 DES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE DANS L' AISNE

DOSSIER DE PRESSE



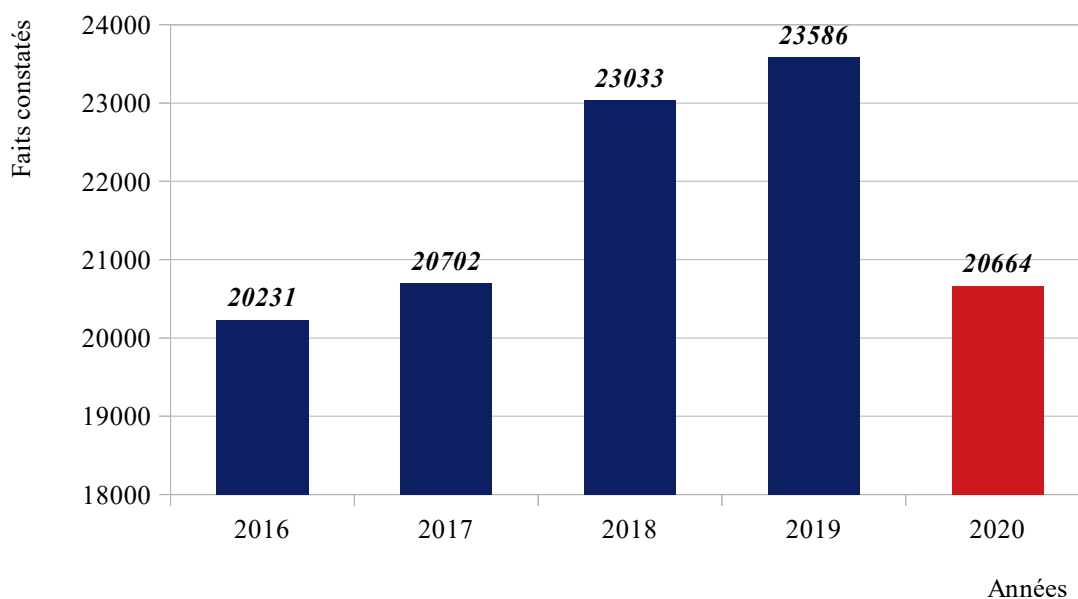
1 / Baisse importante de la délinquance dans l'Aisne en 2020

En 2020, le préfet de l'Aisne a fixé **trois priorités** aux forces de l'ordre en matière de lutte contre la délinquance, dans le contexte plus large d'un **objectif de recul** de la délinquance constatée et de mobilisation en faveur de la tranquillité publique ;

1. La lutte contre les cambriolages ;
2. La lutte contre les violences faites aux personnes ;
3. La lutte contre les stupéfiants.

Les faits constatés par les forces de sécurité de l'Aisne ont diminué de 12,39 % entre 2019 et 2020, passant de 23 586 faits à 20 664. Et les résultats ont été positifs sur l'ensemble des priorités fixées. Cette baisse s'observe dans toutes les compagnies de gendarmerie et toutes les circonscriptions de sécurité publique de la police nationale.

Évolution des faits constatés depuis 2016



- **Les atteintes aux biens diminuent de 15,9 %** entre 2019 et 2020, pour atteindre le niveau le plus bas depuis cinq ans (11776 faits constatés contre 13999 en 2019).
- **Les atteintes à l'intégrité physique baissent de 2,1 %**, ce qui contraste avec la hausse continue des dernières années.

Toutes les principales rubriques sont en baisse, souvent sensible, hormis les violences sexuelles qui passent de 483 à 500 (+ 3,5 %).

Ce **résultat exceptionnel** est en partie influencé par les deux périodes de confinement. Mais elles ne sont pas la seule explication car même en ne retenant que les mois non affectés par un confinement (janvier, février, juin, juillet, août, septembre, octobre), la baisse des faits constatés est de 4,33 %. Et les périodes de sortie de confinement ne se sont pas traduites par un "rattrapage" des faits de délinquance mais par la **poursuite de leur recul**, également observé en ce début d'année 2021.

1. CHUTE DES CAMBRIOLAGES ET DES ATTEINTES AUX BIENS

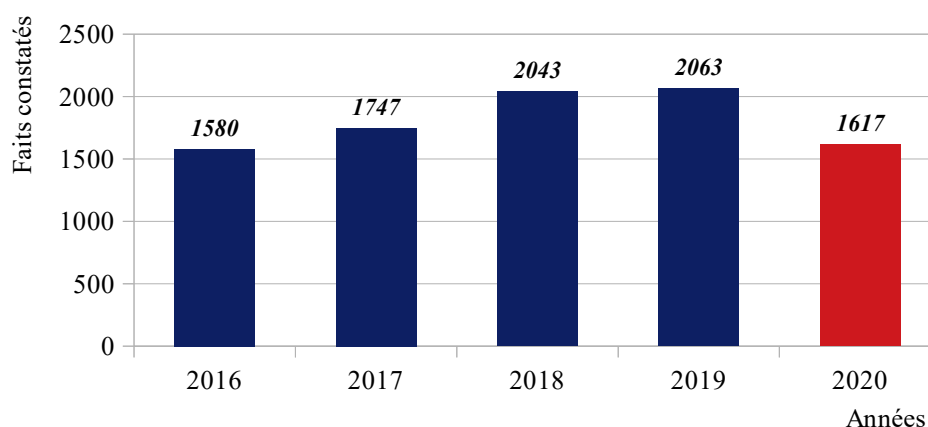
Les cambriolages diminuent au total de **18,6 %**, soit **602 cambriolages en moins** entre 2019 et 2020.

Les autres indicateurs en matière d'atteintes aux biens baissent également de façon marquante :

- **16,4 % pour les vols liés aux véhicules** (de 3504 en 2019 à 2930 en 2020)
- **13,6 % pour les vols avec violence** (de 258 en 2019 à 223 en 2020)
- **3,2 % pour les dégradations** (de 2431 en 2019 à 2353 en 2020)

Hormis pour les dégradations, il s'agit des **chiffres les plus bas sur les cinq dernières années**.

Évolution des cambriolages de logements (- 21,6 %)



2. FLECHISSEMENT DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique ont également diminué** entre 2019 et 2020, mais restent relativement élevées.

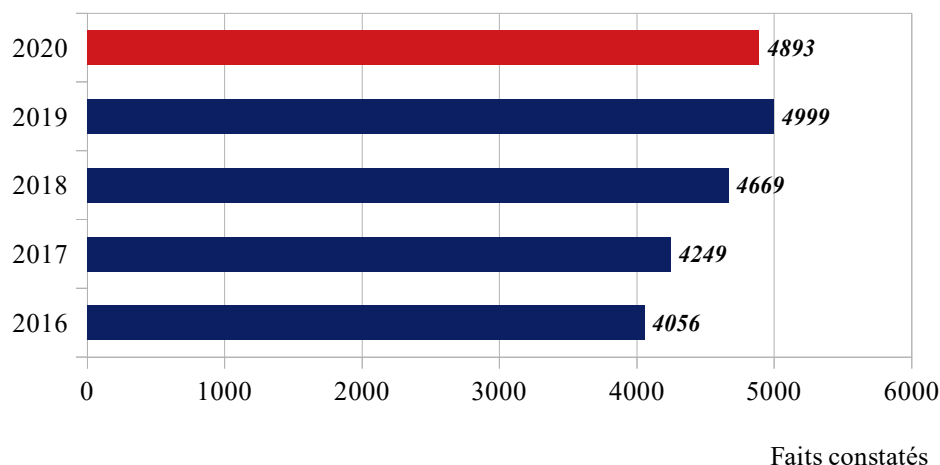
Les **violences physiques crapuleuses baissent davantage** (-14,2 %, avec 223 faits constatés en 2020 contre 258 en 2019).

Les **violences physiques non crapuleuses diminuent aussi**, mais plus légèrement (-2,8 %, passant de 3219 faits constatés en 2019 à 3129 en 2020).

Cette **inflexion inédite** depuis plusieurs années doit être soulignée, a fortiori pour l'année particulière qu'a été 2020. Les coups et blessures volontaires sur des personnes de 15 ans ou plus ont ainsi diminué de 4 %, passant de 2 313 faits en 2019 à 2 220 en 2020.

Dans l'ensemble des violences, qui sont en recul, celles **intrafamiliales** restent cependant orientées à la hausse : 2077 faits constatés en 2020 contre 2011 en 2019 (+ 3,3 %).

Évolution des atteintes volontaires à l'intégrité physique



3. MOBILISATION DANS LA LUTTE CONTRE LES STUPEFIANTS

Les services de police et de gendarmerie ont multiplié les opérations de contrôle afin d'entraver le trafic de stupéfiants.

En 2020, 1 190 infractions liées à la législation sur les stupéfiants ont été constatées par les forces de l'ordre contre 1 392 faits en 2019.

Depuis le 1er septembre 2020, le gouvernement a déployé l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants (AFDS).

Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2020, 115 amendes ont été délivrées, ce qui montre une bonne entrée en vigueur de ce dispositif novateur.

Enfin, dans un autre domaine prioritaire, il faut souligner l'augmentation de la constatation du nombre d'infractions liées à la législation sur les étrangers puisque ce sont 48 procédures qui ont été instruites en 2020 contre 33 en 2019, soit une augmentation de 45,5 %.

Ce résultat s'explique par l'augmentation des contrôles en matière d'immigration irrégulière menés sur instruction du préfet de l'Aisne.

Comparée à la moyenne nationale, l'Aisne est globalement **moins criminogène**.

C'est **plus manifeste pour les atteintes aux biens**, avec un taux de faits enregistrés pour 1000 habitants de 21,24 contre 26,14 au plan national.

La différence est **moindre pour les atteintes aux personnes** avec un taux de 9,12 contre 9,88 au plan national, en raison notamment des violences physiques non crapuleuses.

2 / Amélioration de l'élucidation des faits constatés en 2020

Plus les faits sont graves, plus ils sont élucidés, avec une efficacité accrue des forces de sécurité intérieure malgré une année de pandémie qui les a aussi affectées :

- **en matière d'atteintes à l'intégrité physique, le taux d'élucidation s'accroît** en 2020 comparativement à 2019, passant de 77,95 % à 79,15 % (+ 1,20 point). Pour les violences physiques non crapuleuses, le taux est de 85,96 % ;

- **s'agissant des atteintes aux biens, le taux d'élucidation est également en hausse** (+ 1,15 point), évoluant de 16,87 % en 2019 à 18,02 % en 2020.

Ces résultats positifs ont été obtenus parallèlement à un engagement majeur des forces de police et de gendarmerie dans la lutte contre la crise sanitaire, avec notamment des contrôles réguliers des attestations dérogatoires, du port du masque, de la fermeture de certains établissements recevant du public, du couvre-feu et plus largement du respect des règles de prévention sanitaire.

3 / Activation des politiques de sécurité

1. PRÉVENTION ACCRUE DE LA RADICALISATION

Afin de lutter contre la radicalisation, le préfet préside plusieurs **instances opérationnelles** :

- le groupe d'évaluation départemental, qui suit les personnes radicalisées. Il s'est réuni à quinze reprises en 2020 ;
- la cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles, qui se réunit tous les mois pour traiter des personnes susceptibles de se radicaliser ;
- la cellule de lutte contre l'islamisme radical, instance partenariale visant à lutter contre le repli communautaire par des politiques d'entrave et de prévention, avec dix réunions en 2020.

Une sensibilisation à la prévention de la radicalisation et du communautarisme s'est déroulée en novembre 2020, à l'attention des référents radicalisation des services de l'État et des collectivités territoriales.

Des mesures de **police administrative** ont été mises en oeuvre :

- deux visites domiciliaires ont été ordonnées en 2020 ;
- deux mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance ont été instruites.

2. MEILLEURS SIGNALEMENTS DE FAITS EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La procédure opérationnelle de remontées d'informations entre les services de l'éducation nationale et la préfecture a été renforcée depuis octobre.

Les signalements de faits portant atteintes aux principes de la République et à la laïcité survenus dans des établissements scolaires ont ainsi sensiblement augmenté.

3. AUTRES ACTIONS

- Les **forces Sentinelle** ont été mobilisées à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Elles sont présentes en permanence à la frontière belge et depuis décembre pour sécuriser les lieux de culte et de flux (centres-villes, établissements scolaires, gares, zones commerciales) dans les principales communes de l'Aisne.
- La dernière version du protocole de prévention et de lutte contre les agressions de **sapeurs-pompiers** a été signée le 11 décembre 2020.
- Les actions financées au titre du **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** ont représenté 341 000 euros en 2020.

Les actions dédiées à la **prévention de la délinquance**, pour un montant de 122 000 euros, ont été réparties entre trois axes :

- les actions de prévention en faveur des mineurs et jeunes majeurs, avec un accent sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République, la cyberdélinquance, la consommation de stupéfiants et ses conséquences, et le soutien à la parentalité ;
- les actions de prévention des violences et d'aide aux victimes. Cette enveloppe a par exemple financé la création d'une unité d'accueil pour les enfants victimes ou témoins de violence ;
- les actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les projets de **prévention de la radicalisation** ont été financés pour un montant de 32 000 euros, avec par exemple le financement d'un poste de chargé de la récidive et de la prévention de la radicalisation sur la communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Concernant le **programme sécurisation**, la dotation s'est élevée à 187 000 euros, répartis entre trois types de travaux :

- les travaux de vidéoprotection, pouvant également être financés pour 50 % par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il faut souligner l'adoption inédite avec le Conseil départemental, en 2020, d'un **schéma départemental de la vidéoprotection**, listant les sites prioritaires dans l'Aisne sur la base des analyses des forces de sécurité intérieure ;
- les travaux de sécurisation des écoles, également finançables par la DETR ;
- le financement d'équipements de la police municipale (gilets pare-balles, caméras-piétons).

4. RELANCE DU PARTENARIAT DANS LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPDP) sont des instances territoriales de pilotage en matière de prévention de la délinquance. Elles permettent la mise en œuvre, autour des élus, d'actions adaptées aux besoins du territoire concerné.

Le département compte dix CLSPD/CISPDP, qui ont tous été relancés au second semestre 2020 en présence d'un membre du corps préfectoral.

5. DEVELOPPEMENT EFFICACE DE LA VIDEO PROTECTION

En 2020, la préfecture a instruit 417 dossiers. 312 arrêtés ont été délivrés : 134 autorisations, 65 modifications et 113 renouvellements.

3 266 caméras ont ainsi été autorisées, dont **396 caméras de voie publique**.

6. PRIORITE A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Enjeu prioritaire, cette lutte a fait l'objet de la signature en juin 2020 avec le Conseil départemental et les parquets d'un **plan départemental d'action**.

Une convention facilitant le dépôt de plainte des victimes en milieu hospitalier a également été signée en septembre.

La création d'un poste d'intervenante sociale en commissariat a été concrétisée, venant en complément des deux postes d'intervenantes sociales en gendarmerie existants. Le commissariat de Saint-Quentin dispose aussi d'une psychologue dédiée.

L'année 2020 a été marquée par des périodes de confinement du fait de la crise sanitaire, au cours desquelles des actions de prévention ont été menées, comme auprès des supermarchés avec l'opération de gendarmerie « répondre présent ». Les pharmacies ont aussi été sensibilisés pour permettre une meilleure détection.

En 2021, l'objectif sera de confirmer ces évolutions positives et de poursuivre l'engagement plein des acteurs publics, au premier rang desquels les services de police et de gendarmerie, dans les actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la criminalité, afin d'assurer la souveraineté de la loi et l'autorité de l'Etat, fondements du contrat social.

C'est pourquoi les violences aux personnes, les stupéfiants et les cambriolages resteront une priorité opérationnelle. Il sera également nécessaire, plus largement, d'intensifier les partenariats en faveur de la citoyenneté et de la tranquillité publique, qui dépendent de l'engagement de tous et de la prise en compte des enjeux de sécurité dans tous les projets (aménagement urbains, équipements publics, sécurité passive des commerces, habitat, etc).

L'Etat continuera enfin à adapter ses actions aux défis de l'actualité, comme la crise sanitaire ou le rehaussement du plan Vigipirate en 2020. Cette adaptation passe notamment par une bonne coordination avec les collectivités territoriales et des évolutions en termes d'organisation, de recours aux technologies et d'équipements, que le plan de relance viendra conforter.
